

**Etaient présents :**

MM GOURGUECHON, LAURENT, DELOFFRE, AUTIN, GERARD, CHARDON, ELOY, GORSE, DEFFONTAINES, DE LIMERVILLE, LEMIEGRE, SCAVAZZA.

**Etaient excusées :** Mme LAIGLE (pouvoir donné à M DELOFFRE), Mme DUBRUQUE (pouvoir donné à Mme CHARDON) et Mme COURTIN (pouvoir donné à Mme LAURENT).

Mme Dorothée GORSE est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 h.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2021,**
- **Adhésion ville de Salouel à la FDE80,**
- **Décision modificative n°1 lotissement,**
- **Décision modificative n°1 commune,**
- **Décision modificative n°1 eau/assainissement,**
- **Choix architecte,**
- **Projet maison FORTIN,**
- **Tonte marais,**
- **Fêtes d'été 2021,**
- **Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- **Autorisation convention EP pour vidéosurveillance,**

**1- Approbation compte-rendu du Conseil du 28/05/2021 :**

M le Maire fait lecture du compte-rendu.

Le Conseil adopte le compte-rendu, à l'unanimité.

**2- Adhésion ville de Salouel à la FDE80 :**

M le Maire expose au conseil que nous devons délibérer pour entériner l'adhésion de la commune de Salouël à la FDE 80 le 28 mai 2021.

Le Conseil se déclare favorable à cette adhésion, à l'unanimité.

**3- Décision modificative n°1 – Budget Lotissement :**

M le Maire présente au conseil 2 factures de la FDE80 pour un solde de travaux 2016 au lotissement du Clos de l'Abbé Rigaux pour un montant de 3 996,36 €. Ces travaux n'ayant pas été prévus au budget primitif il convient de les inscrire par décision modificative.

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6522	Reverst excédent budget annexe	- 4 000	
6015	Terrains à aménager	+ 4 000	

Le Conseil adopte cette modification, à l'unanimité.

#### **4- Décision modificative n°1 – Budget Commune :**

M le Maire explique qu'une subvention exceptionnelle du budget principal vers un budget annexe (eau p.e.) peut être versé en application de l'art. L224 du CGCT. Il demande de pouvoir utiliser cet article pour équilibrer le budget Eau/Assainissement, afin d'éviter de mettre en place les dispositions du dernier Conseil et afin d'éviter d'augmenter le prix de l'eau ; cette subvention sera de 19 310 € et il convient donc de modifier le budget primitif 2021 de la Commune.

Factures

- Litige Grenu	310 €
- Agence de l'Eau	11 000 €
- Red. Asst.	8 000 €
	<u>19 310 €</u>

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6184	Verst org. De formation	- 19 310	
6744	Subvention aux SPIC	+ 19 310	

Le Conseil adopte cette modification, à l'unanimité.

#### **5- Décision modificative n°1 – Budget Eau/Assainissement :**

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
774	Subvention exceptionnelle		+ 19 310
605	Achat études, prest.	+ 8 000	
6371	Redev. Agence de l'eau	+ 11 000	
673	Titres annulés	+ 310	

Le Conseil approuve cette proposition, à l'unanimité.

#### **6- Choix architecte :**

M le Maire présente au conseil les propositions de trois architectes pour la maîtrise d'œuvre du projet immobilier de la maison Fortin. Les frais en pourcentage du coût total HT des travaux qui s'élèvent à 710 000 € HT) sont les suivants :

- M Gagnard Roland	14,00%
- M Bet Adam	14,5%
- M Maniaque J. Louis	13,9%

M de Limerville fait part de la bonne réputation de M Maniaque qui est très investi dans son travail

Le Conseil retient la proposition de M Maniaque, à l'unanimité.

## **7– Projet Maison Fortin :**

M le Maire passe la parole à M DELOFFRE qui fait un rappel de la réunion organisée par la CCNS sur le réseau des bibliothèques. Il en rapporte les grandes lignes.

La bibliothèque doit être associée à une salle pour organiser des manifestations. La CCNS souhaite faire un tri dans le réseau de lecture du territoire intercommunal.

M le Maire propose d'inclure la médiathèque au sein du projet immobilier de la Maison Fortin. Mme CHARDON regrette que dans le projet seuls 2 logements soient créés (même avis de M LEMIEGRE).

La principale motivation est de garder la structure des corps de ferme, mais de raser la petite maison, dont la remise aux normes coûterait plus cher.

L'intérêt d'intégrer la médiathèque au futur projet (outre le local associatif) permettra d'optimiser l'utilisation de ce service et facilitera l'accès de l'agent aux services de la Mairie. Par ailleurs les travaux d'accessibilité nécessaires à l'utilisation du bâtiment actuel (bibliothèque), pourront être retardés afin de transformer ces locaux en logement. Ce nouveau projet sera présenté à l'architecte chargé des études.

Il conviendra pour ce projet :

- de solliciter une subvention DETR en trouvant le bon intitulé à la nature des travaux.
- de solliciter un emprunt sur 15/20 ans dans le cadre du financement réalisable, l'annuité de remboursement étant inférieure aux loyers perçus.

Le Conseil approuve la présentation du projet à l'architecte et la recherche des financements, à l'unanimité

## **8– Tonte des Marais :**

M le Maire fait le constat de l'état des pelouses dans les marais. Les parties laissées en ensauvagement ne sont pas propres, laissent les riverains insatisfaits (à ce titre lecture est faite d'une lettre de Mme Kienzel qui dénonce les abus supportés par les voisins des marais et signée par l'ensemble des personnes concernées) et n'empêchent pas des personnes extérieures de s'y installer.

Auparavant du désherbant était répandu tous les ans pour nettoyer les chemins mais c'est désormais interdit. Il faut rappeler que 45 000 € ont été dépensés pour la réfection et l'entretien de ces chemins. Les pelouses ont été bien tondues dans le respect de la biodiversité. La tonte a été autorisée avec l'intervention de Fabrice Delavière avec un broyeur (sans ramassage).

Le conseil approuve les travaux tels que prévus avec une bande de protection pour la tranquillité des voisins, à l'unanimité.

## **9- Fêtes d'été :**

M le Maire fait part des dernières contraintes concernant les évènements festifs. Pour le Feu de la St Jean, distanciation sociale et port du masque, pour le feu d'artifice, pas de réponse, pour la réderie, annulation compte-tenu des contraintes imposées, et pour le Food Truck, installation obligatoire de tables et personnes assises.

M le Maire propose d'organiser pour le 14 juillet une manifestation plus importante avec fanfare, Food Truck et feu de la St Jean. Il propose également de verser la subvention prévue à la foraine en lui demandant de s'installer de préférence le 14 juillet et en lui imposant un forfait pour les tickets gratuits.

M DEFFONTAINES soulève le problème de maintenir ou non la fête du village, M DE LIMERVILLE pensant que le succès résulte de l'association des différentes manifestations au sein d'un même évènement. Il est d'ailleurs notable que la foire d'Amiens court-circuite la fête.

Donc tout peut être regroupé au 14 juillet :

- Manger au Food Truck, retraite aux flambeaux avec des lampions pour les enfants en direction du feu de la St Jean et feu d'artifice pour finir, le 13 juillet au soir. Mme GORSE recontacte la fanfare.

- Cérémonie du défilé, de la Mairie vers le monument aux morts, le 14 juillet au matin

Le conseil approuve ce projet, à l'unanimité

#### **10 – Travaux FDE80 pour vidéosurveillance :**

M le Maire expose au conseil que des travaux d'éclairage public pour l'alimentation de la vidéoprotection pour un coût total de 5 927 € (dont 3 734 € à la charge de la commune) ont fait l'objet d'une proposition de la FDE80.

Le conseil approuve ces travaux complémentaires et autorise le Maire à signer la convention avec la FDE80, à l'unanimité.

#### **11– Informations et questions diverses :**

M le Maire rappelle les modalités d'organisation du 2<sup>ème</sup> tour des élections régionales et départementales du 27 juin, qui prévoient 2 bureaux de vote distincts avec un président, un secrétaire et deux scrutateurs par bureau, plus trois personnes maximums pour ouvrir les enveloppes.

M le Maire informe le conseil que les heures d'ouverture du secrétariat le samedi matin ne sont jamais utilisées par le public, et qu'en conséquence les horaires d'accueil vont être modifiés avec distribution d'un flyer pour en informer les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.